



Est ce que j'ai le droit de demander unecarte de résidence de 10a

Par **free**, le **14/10/2008** à **12:53**

Bonjour :

Voila ma situation , je suis en france depuis septembre 2003 , je suis rentree avec un visa long séjour "mention étudiant", je vai bientôt avoir mon 6 eme titre de sejour etudiant , j'ai obtenu une licene et je prepare actuellement une maitrise.

merci de bien vouloir me dire si j'ai le droit de demander un ecarte de residence de 10 ans.

Par **avocat droit public**, le **17/10/2008** à **22:19**

Non vous ne pouvez pas car vous devez justifier de 5 ans de présence régulière en France mais les années séjournées en qualité d'étudiant étranger ne sont pas prises en compte.